Parlement européen
2024-2029

TEXTES ADOPTÉS

P10_TA(2026)0197

Non-application des droits de douane aux importations de certaines marchandises

Résolution législative du Parlement européen du 16 juin 2026 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la non-application des droits de douane aux importations de certaines marchandises (COM(2025)0472 – C10-0192/2025 – 2025/0260(COD))

(Procédure législative ordinaire: première lecture)

Le Parlement européen,

– vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2025)0472),

– vu l'article 294, paragraphe 2, et l'article 207, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C10-0192/2025),

– vu l'article 294, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

– vu l'évaluation budgétaire par la commission des budgets,

– vu l'accord provisoire approuvé en vertu de l'article 75, paragraphe 4, de son règlement intérieur par la commission compétente et l'engagement pris par le représentant du Conseil, par lettre du 27 mai 2026, d'approuver la position du Parlement européen, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

– vu les articles 60 et 58 de son règlement intérieur,

– vu le rapport de la commission du commerce international (A10-0070/2026),

1. arrête la position en première lecture figurant ci-après[1];

2. demande à la Commission de le saisir à nouveau, si elle remplace, modifie de manière substantielle ou entend modifier de manière substantielle sa proposition;

3. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil, à la Commission ainsi qu’aux parlements nationaux.

[1] La présente position remplace les amendements adoptés le 26 mars 2026 (textes adoptés de cette date, P10_TA(2026)0097).

P10_TC1-COD(2025)0260

Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 16 juin 2026 en vue de l’adoption du règlement (UE) 2026/... du Parlement européen et du Conseil relatif à la non-application des droits de douane aux importations de certaines marchandises

(Étant donné l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil, la position du Parlement correspond à l'acte législatif final, le règlement (UE) 2026/1461.)